

Ce week-end, la Fédération de la chasse de Meurthe-et-Moselle et les agriculteurs ont installé des clôtures électrifiées et des répulsifs à sangliers, sur une trentaine de kilomètres le long de la frontière belge. Une ultime tentative pour tenter de contrer l'arrivée sur le territoire national de cette maladie venue d'Europe de l'Est et de Russie. Les préfetures du [DEPARTEMENT DES ARDENNES](#) / **T** : 03.24.35.56.04, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle ont également interdit les promenades, la cueillette des champignons, les sports, la chasse et les activités professionnelles en forêt le long de la frontière, sur une zone couvrant 41 communes en Meuse et 50 en Meurthe-et-Moselle. Dans les Ardennes, 22 communes sont touchées par ces mesures. www.cd08.fr